

Comment choisir ses examens à la session de rattrapage ?

26 juin 2013

Vous devez passer la session de rattrapage

- **Raisons**

- Moyenne annuelle $<10/20$
- Note éliminatoire à une ou plusieurs épreuves
- Les deux

- **ATTENTION:** la note de TP est intégrée à la note de l'UE

- Ne regardez que la note GLOBALE de l'UE pour décider vos rattrapages
- Vous conservez votre note de TP de la 1ere session

GRANDS PRINCIPES

- Pour toutes les **UE $\geq 10/20$ = validées**, pas la peine d'y aller (vous n'êtes pas attendu)
- Pour toutes les **UE $< 7/20$ = obligation** d'aller à la session de rattrapage de cette (ou ces) épreuve(s)
- Pour les notes **entre 7 et 10/20 d'un semestre non validé = vous devez décider** si vous y aller ou non. Vous serez attendus (inscrits sur la liste) dans tous les cas.

Analogie avec oral du BAC

- ***Vous vous présentez à l'épreuve*** = votre note de la session de rattrapage écrase la note de 1^{ère} session
- ***Vous ne vous présentez pas*** = vous conservez votre note de 1^{ère} session

Cas particulier UE avec ECUE

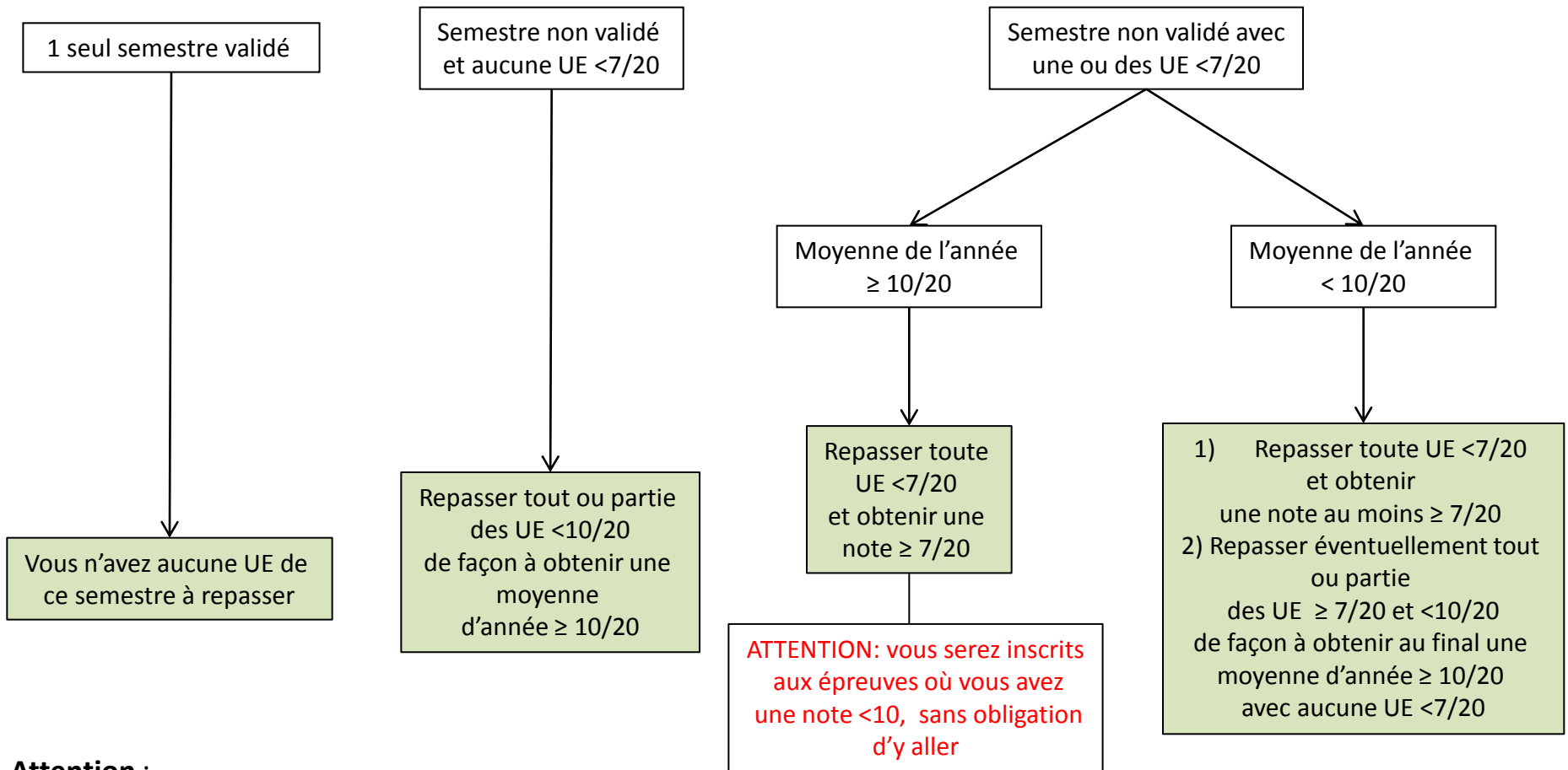
- **UE3.1 : Endocrinologie, Hématologie, Immunologie, Pharmacologie de 3A**
 - Si vous avez une note moyenne de l'UE $\geq 10/20$ = validée même si vous avez une note $< 7/20$ à un des ECUE
 - Si vous avez une note UE $< 7/20$ = obligation de la repasser pour lever la note éliminatoire : choix des ECUE à repasser
 - Si vous avez une note (moyenne de l'UE) $< 10/20$ sans avoir la moyenne au semestre
 - Chaque ECUE avec note $\geq 10/20$ = validé = ne pas la repasser
 - Un ou plusieurs ECUE $< 10/20$ = vous devez choisir quel ECUE repasser (ou pas)

- **LISTE DES ETUDIANTS ATTENDUS à une épreuve**

- Vous êtes inscrit automatiquement à toutes les épreuves avec une note $< 10/20$, mais cela ne signifie pas que vous DEVEZ y aller
- Vous devez CHOISIR !

Question posée en amphi: Est-ce que les UE portant le même numéro (par exemple 5A et 5b) se compensent ? NON

Aide au choix de passage d'UE en session de rattrapage : ce qu'il faut faire **a minima** pour valider ses examens



Attention :

- La session de rattrapage concerne uniquement les épreuves théoriques : pas de session de rattrapage possible pour les épreuves de TP sauf décision contraire du jury d'UE qui peut exceptionnellement autoriser un étudiant à repasser ses TP.
- Pour les UE comportant des Eléments Constitutifs d'UE = ECUE (3^{ème} année) : un ECUE avec note $\geq 10/20$ en 1^{ère} session est acquis : vous ne pouvez pas repasser son épreuve (vous ne pouvez repasser que les ECUE < 10/20).
- Vous pouvez également souhaiter repasser des UE < 10/20 pour valider un semestre ou une UE en prévision d'un redoublement

Dans tous les cas, reportez-vous aux Modalités de Contrôle de Connaissances.